

PISIEU INFOS



Numéro juillet 2017

Journal pisillard d'informations



La Mairie

Horaires d'ouverture au public

lundi: de 14h30 à 17h45

Mardi: de 8h30 à 11h30

Jeudi: de 14h30 à 17h45

Vendredi: de 15h à 18h45

Merci de respecter ces horaires d'ouverture

**Permanence du Maire :
Vendredi de 15h à 18h45**

**Tél.: 04 74 84 57 51
Fax: 04 74 84 51 97
courriel:**

**mairie.pisieu@territoire-
de-beaurepaire.fr**

**Site web:
www.pisieu.fr**

CONGES D'ÉTÉ

**Le secrétariat
sera fermé
le lundi 17 juillet
et du 07 août au 25
août inclus.**

**Des permanences
sont prévues.
Voir encadré
ci-contre.**



Le mot du maire

Chers amis,

Les Françaises et les Français ont choisi un nouveau président de la République et une nouvelle Assemblée nationale. Au delà de nos différences, ces élus sont au service de chacun d'entre nous.

Je souhaite qu'ils redonnent à la France et aux Français les moyens de s'épanouir, de l'emploi pour tous, et de l'optimisme afin que nos enfants croient en leur avenir.

Je profiterais de cet édito pour rendre un hommage à Madame Simone Veil qui vient de nous quitter. Une grande dame qui après avoir connu la détresse des camps de concentration, a eu le courage de défendre les grandes causes pour la liberté et les droits des femmes.

Comme chaque été, l'ambrosie va à nouveau être au cœur des préoccupations de tous. Le pollen de l'ambrosie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques très gênantes, 10 à 12 % de la population est sensible à l'ambrosie. Il en va de la responsabilité de chacun de nettoyer les espaces où pousse cette plante.

Les travaux du restaurant scolaire avancent à un rythme soutenu et le planning devrait être respecté pour une mise en service après les vacances de la Toussaint.

Les travaux de voirie et de remise en état de chemins communaux débiteront cet été. Les subventions demandées ayant été accordées par le département lors de la conférence territoriale du 26 juin 2017.

Vous trouverez en page intérieure plus de détails sur ces chantiers.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire, Jean-Luc DURIEUX

PERMANENCES DES ELUS EN MAIRIE

Durant les congés de la secrétaire, les élus tiendront des permanences pour pouvoir répondre aux demandes les plus urgentes des habitants:

- ◆ Vendredi 18 août: permanence de M. le Maire aux heures habituelles.
- ◆ Lundi 21 août: de
- ◆ Vendredi 25 août: permanence de M. le Maire aux heures habituelles.

Directeur de la publication : Jean -Luc DURIEUX
Comité de rédaction : les membres de la commission communication
Maquette : Maryline Chenavier. **Photos :** associations.

Distribution : équipe du Conseil Municipal.
Journal imprimé par la mairie.
Tirage: 250 exemplaires



INFOS COMMUNALES



COLLECTE D'ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE A PISIEU

La commune de Pisieu a passé une convention avec la Ressourcerie du Pays de Bièvre Valloire. Ainsi, la commune finance entièrement la prestation proposée ci-dessous.

Objectifs :

- Proposer un nouveau service aux habitants qui ont des gros encombrants et des difficultés pour les transporter
- Augmenter le pourcentage de réemploi par la Ressourcerie

Comment cela va se passer ? :

- 1) **Inscription en mairie de Pisieu** auprès de la secrétaire, au plus tôt et **avant le 12 septembre 2017**, dernier délai, en donnant une liste précise des objets à collecter ainsi que vos noms, adresses et numéro de téléphone.
 - Attention, un seul camion est prévu : les premiers inscrits seront donc certains d'être débarrassés...
 - Ne seront récupérés que les produits inscrits sur cette liste.
 - Sont concernés uniquement **les produits trop lourds et/ou trop encombrants pour entrer dans un véhicule classique**

classique

- Vous les déposez devant votre habitation ou vous les laissez à l'intérieur si vous ne pouvez pas les déplacer et La ressourcerie effectue un circuit.

- 2) **Passage de l'équipe de la Ressourcerie**, à votre domicile, le samedi 16 septembre 2017 entre 9h et 12h.

La Ressourcerie de Bièvre Valloire / 200 Route du Village 38870 Saint Pierre de Bressieux

Tel : 06 35 55 31 07 ou 04 27 69 00 62 / Mail : contact@laressourcerie-bv.fr / site internet: www.laressourcerie-bv.fr

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 30 mai, le conseil municipal de Pisieu s'est réuni en présence de Mme Courant, urbaniste, pour arrêter le PLU. Le PLU a ainsi été approuvé par délibération. C'est ainsi un travail de plus de deux ans et demi qui s'est concrétisé par un document dense et primordial pour l'avenir de la commune. La caducité du POS était programmée légalement pour le 27 mars 2017 et il fallait que le conseil municipal établisse un nouveau document d'urbanisme réglant les installations et constructions sur la commune.

Ainsi, le 18 novembre 2014, le conseil municipal avait délibéré pour prescrire l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols et élaborer un Plan Local d'Urbanisme. L'équipe municipale s'accordait sur la nécessité d'une concertation avec la population sur toute la durée de préparation du PLU. Les informations concernant les objectifs initiaux de la commune, le diagnostic et le Porter à Connaissance de l'Etat sur la commune, les orientations du PADD, l'évolution du projet jusqu'à son arrêt et un registre sur lequel le public pourrait consigner ses remarques, ont été mis à disposition du public. Régulièrement, des informations étaient communiquées dans le bulletin municipal. Deux réunions publiques ont été organisées ainsi qu'une troisième à destination spécifique des agriculteurs exploitant sur la commune.

Puis, une enquête publique a été ouverte, du 23 janvier 2017 au 24 février 2017, permettant ainsi à chacun de prendre connaissance du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal le 28 juillet 2016.

Les personnes publiques (État, Région, Département, chambres consulaires, SCOT, etc.) ont aussi été informées tout au long de ces mois d'élaboration et leurs observations ont été prises en compte. Le PLU, voté ce 30 mai, est ainsi le fruit d'une belle concertation entre l'équipe municipale, la population et les autres partenaires.

Les choix réalisés dans ce PLU respectent les orientations du SCOT et du PADD : pas d'extension des hameaux, un développement privilégié dans le village tout en permettant des constructions dans les dents creuses des hameaux. Les éléments de paysage sont identifiés au regard de leurs enjeux dans le grand paysage, dans la qualité du cadre de vie, de la qualité environnementale et de la biodiversité. La zone agricole et naturelle prend en compte la réelle occupation des terres.

Les membres du Conseil Municipal espèrent que ce nouveau document d'urbanisme rencontrera des échos positifs. Il a été réalisé avec le souci de permettre à la commune de bien évoluer durant les 10 prochaines années, avec l'objectif d'une optimisation du cadre de vie, du maintien des possibilités d'exploitation agricole, du respect de l'environnement et de la biodiversité. Néanmoins, le PLU n'est pas un document figé, il pourra évoluer au fil des années, en fonction des besoins et nécessités.

Un regret néanmoins subsiste à l'issu de ce travail : les services de l'Etat ont jugé que l'assainissement collectif était saturé. Pourtant, chacun des habitants raccordé à ce système peut constater qu'il fonctionne. Le conseil municipal a été obligé de geler ainsi des parcelles urbanisables au sein du bourg. Mais, le travail et les négociations continuent avec les services de l'Etat et le Syndicat des Eaux Dolon Varèze, compétent en matière d'assainissement sur la commune, pour trouver au plus vite une solution concrète permettant de libérer ces parcelles pour la construction.

Le PLU est consultable en mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la mairie: www.pisieu.fr

INFOS PRATIQUES

NUISANCES SONORES

Arrêté n° 97-5126: « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ».

L'article 9 précise que les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous:

- ◆ les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ◆ Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h



L'AMBROISIE... UNE PLANTE ENVAHISSANTE

L'ambroisie est un problème de santé publique et nous devons tous nous unir pour l'éradiquer. Les services de l'état, l'agence régionale de santé, les collectivités locales et les agriculteurs sont déjà sensibilisés à la prolifération de l'ambroisie. Mais cette plante allergisante envahit également toutes les surfaces vierges, les pelouses et les jardins des particuliers. Le remède le plus efficace est

l'arrachage (port de gants recommandé), à condition que cela soit fait avant la floraison.

Le saviez-vous? Chaque plante d'ambroisie produit en moyenne 3 000 graines... Or, il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes allergiques apparaissent.

Plus d'info sur internet: <http://www.ambroisie.info>

LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est de retour. Il ne présente pas d'agressivité envers l'humain, il ne s'en prendra à vous que si vous vous approchez trop de son nid et qu'il se sent menacé. N'étant pas attiré par la lumière, il y a peu de chances qu'il pénètre dans votre intérieur en fin de journée à l'inverse de notre frelon. Il est ni plus, ni moins nuisible que ses cousins.

Comment le reconnaître ? Le frelon asiatique est un gros insecte marron à pattes jaunes avec des ailes brunes et des taches orange sur la tête et l'abdomen. Bien qu'il paraisse gros, il est en réalité plus petit que notre frelon familier, le vespa crabro. Pour être certain de ne pas vous tromper de frelon, l'asiatique a un signe distinctif spécifique : **il a le thorax brun noir et le quatrième segment est presque entièrement jaune orangé.** Tandis que vespa crabro a le corps recouvert de taches rousses, noires et jaunes avec un abdomen entièrement jaune rayé de noir.

Alors que les abeilles se nourrissent de pollen, le frelon asiatique se nourrit de protéines qu'il trouve dans la chair des insectes, et notamment des abeilles. Un frelon asiatique tue une abeille en quelques minutes ; si plusieurs frelons s'y mettent, ils peuvent détruire une ruche en peu de temps. En éliminant autant nos petites abeilles, *Vespa velutina* est en train de déséquilibrer toute l'agriculture et bien plus encore. **L'abeille étant pollinisatrice de plus de 20000 espèces de plantes sur notre continent, dont 40% de fruits, légumes et oléagineux, nous nous devons de la protéger.** L'abeille a un rôle capital dans l'équilibre de l'écosystème. De l'orchidée dont elle est la seule pollinisatrice, aux plantes rares et à toute l'agriculture maraîchère, elle est indispensable à notre survie. Notre devoir est de veiller sur nos abeilles, en veillant à ce que le frelon asiatique stoppe son massacre.

Outre les abeilles, l'alimentation du frelon asiatique se compose d'insectes comme les papillons, chenilles, fourmis et pucerons. En automne, il s'attaque aussi aux fruits et peut faire de jolis ravages dans les vergers.



LA MALADIE DE LYME



La Borreliose de Lyme, plus communément appelée maladie de Lyme, est une **infection bactérienne transmissible à l'homme par piqûre de tiques**. Cette infection est répandue dans le monde et il est dénombré quelques milliers de cas par an en France. Lorsqu'elle n'est pas traitée, la maladie peut mettre plusieurs années à se développer. Les chercheurs parlent de maladie émergente, car les cas sont de plus en plus nombreux. La piqûre de tiques arrive le plus généralement au niveau des membres inférieurs. Elle peut aussi survenir au

niveau du visage chez l'enfant. L'évolution de la maladie se fait en trois phases dont les durées peuvent être très variables d'un individu à un autre.

Les symptômes de la maladie de Lyme sont donc nombreux et se répandent sur plusieurs phases. De plus, les périodes entre les phases peuvent être asymptomatiques d'un individu à l'autre. Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois. L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement. En l'absence de traitement, l'évolution vers la phase secondaire n'est pas systématique, mais aggrave le pronostic. Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques ou des atteintes des articulations ou plus rarement d'autres organes peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Des mois à des années après l'infection peuvent apparaître des manifestations tertiaires, de type articulaire, cutané, neurologique, musculaire, ou cardiaque.

En cas de doute, consultez rapidement votre médecin.



INFOS PRATIQUES

AUBERGE DE PISIEU

Ouverture tous les jours sauf le mardi. Plus de renseignements au **04.74.20.50.15** ou sur le site de l'Auberge: <http://www.aubergedepisieu.fr>

Le Pôle Petite Enfance de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire communique:

Le **Ludi'bulles** est un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) où nous accueillons tous les parents, et futurs parents, accompagnés de leurs enfants. C'est un espace de jeux adaptés à tout enfant âgé de 1 jour à 6 ans. Deux animatrices vous accueillent tous les mercredis matins (hors vacances scolaires) de 8h30 à 10h30 à l'espace Mitterrand (410 chemin du 5 Août 1944 à Beaurepaire). Vous pouvez venir gratuitement, sans inscription et le temps que vous souhaitez. Un café vous sera proposé pour passer un moment convivial en toute neutralité avec les autres parents et les accueillantes. C'est aussi l'occasion d'échanger sur son quotidien avec ses enfants ou ses futurs enfants.

Réouverture du Ludi'bulles à compter du 6 septembre 2017. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le centre social au 04 74 79 07 20 ou le Pôle petite enfance au 04 74 79 77 97

PISCINE INTERCOMMUNALE

Ouverture prévue du 16 mai au 10 septembre 2017.

- du 8 juillet au 3 septembre inclus : tous les jours de 11h à 19h,

- le 6 septembre de 13h à 19h, 9 et 10 septembre de 11h à 19h.

TARIFS en ligne : www.territoire-de-beaurepaire.fr

L'âge requis pour venir seul à la piscine est de 10 ans révolus. Les enfants âgés de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. La surveillance est assurée par un titulaire du BEESAN (Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif Activités de la Natation) et un titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Pour les cours de natation et activités aquatiques : voir avec les BEESAN. **CONTACT : 04 74 87 74 48**

DECHETTERIE DE BEAUREPAIRE / Téléphone: 04-74-84-61-81

Lundi/ Mardi/ Mercredi/ Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

Jeudi: 13h30-18h00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE REVEL-TOURDAN

Adresse: 68 montée du Château / Horaires d'ouverture: Mercredi: de 15h à 17h

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56

Lundi / Mercredi / Vendredi: de 14h à 16h30

Mardi / Jeudi: de 8h30 à 11h00

Samedi: de 9h à 11h30

PROCHAINES MANIFESTATIONS A PISIEU

- ◆ Jeudi 31 août à 14h : AG du Club d'Or
- ◆ Samedi 15 juillet : messe à l'Eglise St Blaise à 18h30
- ◆ Vendredi 18 août 2017 : ACCA permanence de remise des cartes (de 17h30 à 19h30)
- ◆ Samedis 26 août et 2 septembre : ouvertures anticipées de la chasse à la caille
- ◆ Samedi 2 septembre : Trail semi-nocturne du Comité des Fêtes
- ◆ Dimanche 3 septembre : Grande journée de randonnées, pédestres et à VTT du Comité des Fêtes
- ◆ Dimanche 10 septembre : Ouverture générale de la chasse
- ◆ Lundi 11 septembre : AG Arts et Loisirs Pisieu.
- ◆ Vendredi 15 septembre : AG Pisieu Rénov' Eglise à 20h00 à la salle des associations
- ◆ Samedi 16 et dimanche 17 septembre : journées du patrimoine à l'Eglise St Blaise de Pisieu
- ◆ Samedi 23 et dimanche 24 septembre : exposition Arts et Loisirs Pisieu
- ◆ Dimanche 15 octobre : opération « un dimanche à la chasse ». Inscriptions avant le 10 septembre

Venez nombreux à la rencontre de nos associations...